



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire,
Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-774

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-774 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-720 DE MANIÈRE À PROHIBER LA CLASSE D'USAGES « EXTRACTION (U-1) » DANS CERTAINES ZONES DE LA MUNICIPALITÉ

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-774 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 23^e jour de septembre 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,



Simon Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 23 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de septembre 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,



Simon Roy